

Conseil d'Administration du 12 novembre 2010

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 15 octobre 2010
2. Questions budgétaires
 - 2.1. Budget des UFR, école et instituts
 - 2.2. Budget des services communs et centraux
 - 2.3. Dotation aux laboratoires
 - 2.4. Plan pluriannuel d'investissement : Patrimoine
 - 2.5. Décision budgétaire modificative (DBM 2)
3. Validation des dossiers présentés au CEVU du 22 octobre 2010
 - 3.1. Demande d'habilitation d'une licence professionnelle « *Management des organisations, spécialité Métiers de l'entrepreneuriat et développement de la PME* »
 - 3.2. Demande d'habilitation d'une licence professionnelle « *Interventions sociales, spécialité Conseil en qualité de vie - vieillissement* »
4. Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- Collège A : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT-ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS.
- Collège B : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- Collège BIATOSS : M. Eric NOEL, M. Yves NOEL.
- Collège USAGERS : M. Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH, M. Geoffrey BOSSU.
- Personnalités extérieures : M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez).

Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Claude VIEVILLE* (procuration à M. Yann SECQ)
- *M. Nomane ABASSI* (procuration à M. Christophe VUYLSTEKER)
- *Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF)* (procuration à M. Bruno DESPREZ)
- *M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille)* (procuration à M. Bruno DESPREZ)
- *M. Michel-François DELANNOY (LMCU)* (procuration à M. le Président)
- *M. Didier LOUVET (CGT)* (procuration à M. Jérôme RIEDI)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Vice-président du Conseil d'administration* : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE,

Vice-président chargé de l'aménagement du campus et du patrimoine : M. François BUYLE-BODIN
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : M. Jean-Philippe CASSAR
Vice-président chargé de la vie étudiante : M. Jamal EL KHATTABI
Vice-président chargé de l'aide à la réussite des étudiants : Mme Michèle HOCHEDÉZ
Vice-président chargé des TIC : M. Philippe MATHIEU
- *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY
Directrice générale adjointe des services : Mme Marie-Dominique SAVINA
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON
Responsable du service budget : Mme Joëlle EMPIS
- *Directeur de Polytech' Lille* : M. Jean-Christophe CAMART
Directeur de l'IUT A : M. Moulay-Driss BENCHIBOUN
Directeur de l'IAE : M. Pierre LOUART
Directeur du CUEEP : M. Jean-Louis COGEZ
- *Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales* : Mme Faridah DJELLAL
Directeur de l'UFR de Mathématiques : M. Mostafa MBEKHTA
Directeur de l'UFR de Biologie : M. François FONTAINE
Directeur de l'UFR de Chimie : M. Alain RIVES
Directeur de l'UFR des Sciences de la Terre : M. Jean-Luc POTDEVIN
Directrice de l'UFR de Géographie : Mme Helga-Jane SCARWELL
Représentant le Directeur de l'UFR de Physique : M. Djafari ROUHANI
Représentant le Directeur de l'UFR d'IEEA : M. François DANNEVILLE
- *Directeur de la Station marine de Wimereux* : M. Sébastien LEFEBVRE
- *Directeur du SUAPS* : M. Fabrice CUVILLIER
Directrice du SUAIO : Mme Michèle HOCHEDÉZ
Directrice du SUDES : Mme Martine CARETTE

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration, lequel sera essentiellement consacré à des questions d'ordre budgétaire.

1) Approbation du PV du CA du 15 octobre 2010

Le président, précisant qu'aucune remarque n'a été formulée sur le procès-verbal du CA du 15 octobre 2010, soumet celui-ci à l'approbation du conseil.

Approuvé par 20 voix pour (délibération n° 2010-54).

2) Questions budgétaires

2.1. Budget des UFR, école et instituts

Le président demande aux différents directeurs des UFR, école et instituts, ou à leurs représentants, de présenter d'une part les ressources propres de leur composante et, d'autre part, le budget de celle-ci en fonction des axes du contrat d'établissement. Les éléments relatifs à ces budgets figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Ces présentations étant faites, le président ouvre le débat.

M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez) répète ce qu'il a pu dire l'an passé : Il relève l'intérêt du travail réalisé, mais déclare en même temps « *rester quelque peu sur sa faim* ». Il regrette en effet l'hétérogénéité des présentations, ce qui les rend difficiles à suivre. Il préférerait que celles-ci soient plus pédagogiques et assorties de graphes ou autres « *camemberts* ». Il déclare également attendre des informations sur les évolutions budgétaires, relevant que celles-ci ont été données par certains. Il ne s'agit pas pour lui de mettre en place un système de comparaisons, mais d'avoir des tableaux de bord pouvant être commentés. Bruno DESPREZ souligne plus particulièrement les présentations faites au titre de l'UFR des Sciences de la Terre, de Polytech' Lille ou de l'IAE, lesquelles pourraient, selon lui, inspirer un modèle de présentation homogène. Il adresse donc ses remerciements aux directeurs des composantes, assortissant ses remerciements d'un « *peut mieux faire* ».

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) constate de son côté des « *traits communs* » aux différentes présentations, telle la baisse de la taxe d'apprentissage, ou l'investissement important sur la communication ou les relations internationales. Il déclare s'interroger sur la nécessité d'un tel investissement. Celui-ci est-il pertinent dès lors que l'université bénéficie d'un service communication et d'un service relations internationales ?

S'agissant de la question de la concurrence avec les écoles d'enseignement supérieur privées, évoquée lors de la présentation du budget de l'IAE, Jean D'ALMEIDA (DPE) se déclare gêné par ces propos et tient à rappeler que le service public n'a ni les mêmes missions, ni les mêmes principes que le secteur privé.

Yann SECQ (O&I) souligne, d'une part, l'évolution positive des présentations budgétaires des composantes et, d'autre part, la qualité croissante des documents présentés par la direction notamment en commission des finances. Toutefois, à l'instar de Bruno DESPREZ, il estime souhaitable qu'un cadre commun de présentation des budgets puisse être défini. Il serait, par ailleurs, selon lui, utile de préciser les résultats des votes au sein des conseils de composantes et nécessaire de distinguer les heures complémentaires des enseignants titulaires de celles des intervenants extérieurs. Il réitère enfin sa demande que soit établi un nouveau modèle de répartition des moyens entre composantes, pour lequel il serait bien que les directeurs de celles-ci se prononcent sur ce qu'il doit indiquer.

Pierre LOUART (O&I) souhaite réagir à la suite des propos concernant les questions de concurrence et celles relatives à la communication. S'agissant de ce dernier point, il pense que les composantes peuvent avoir besoin d'optimiser la communication réalisée par l'université. Il faut en effet prendre en compte à la fois l'unité de l'université et les particularités des composantes. Pour ce qui est de la concurrence, il acquiesce aux propos de Jean D'ALMEIDA sur les différences fondamentales entre public et privé ; il ne s'agit donc pas de se placer en « *concurrence frontale* » avec les écoles privées comme si nous étions identiques, mais on ne peut nier qu'il existe, de fait, une concurrence avec celles-ci. La communication peut justement être un moyen de souligner nos différences, ajoute-t-il.

Le président reconnaît l'intérêt d'une plus grande homogénéité des présentations budgétaires. Il remarque toutefois que celle-ci peut être difficile à réaliser du fait de différences structurelles entre les composantes. Sans doute serait-il possible de faire apparaître davantage les choix qui sont faits par les composantes dans le cadre du projet d'établissement. Il souligne l'effort de synthèse dans les présentations qui ont été faites, même si on peut encore améliorer certaines choses. Il relève par ailleurs que, de son côté, la présidence de l'université a souhaité donner une vision synthétique des budgets en établissant un tableau récapitulatif présentant des données relatives aux ressources humaines, à l'évolution de la dotation sur deux ans, ainsi que sur les crédits RIP attribués par l'université. Il souligne à cet effet le travail de la cellule pilotage de l'université.

Mostafa MBEKHTA, directeur de l'UFR de mathématiques, souhaite réagir à l'intervention de Christophe VUYLSTEKER concernant les investissements des composantes en termes de communication et de relations internationales. Il souligne que ces investissements sont essentiels à la conduite des actions que les composantes ont souhaité conduire.

Le président ajoute, de son côté, que le choix de l'université a été celui de la complémentarité entre la démarche de l'établissement et celle de ses composantes. Ainsi, en matière de communication, l'adoption d'une charte graphique, en lien avec les composantes, a permis de mettre fin au « *patchwork* » de la présentation des documents existant jusqu'alors.

Yann SECQ (O&I) revient sur la question des certifications exigées par la CTI et évoquées par Jean-Christophe CAMART lors de la présentation du budget de Polytech'Lille. Il déclare être moins inquiet de leurs conséquences budgétaires que de leur impact sur la pédagogie.

S'agissant de l'IUT, Yann SECQ demande qu'un bilan soit fait sur les semestres décalés, après trois ans d'expérimentation. Il est important de savoir à quoi cela sert réellement et si ça peut être étendu à d'autres composantes.

Concernant la station marine de Wimereux, Yann SECQ, constatant que certaines ressources proviennent de « *services commerciaux* » (la vente d'animaux ou l'hôtellerie), demande si cela passe par le SAIC.

Jean D'ALMEIDA (DPE) se demande, quant à lui, si s'agissant des heures complémentaires, on se dirige dans la bonne direction.

Le président répond qu'on a fortement réduit le volume des heures complémentaires, il y a deux ou trois ans. Les heures complémentaires s'expliquent aujourd'hui par des problèmes de sous encadrement dans certaines composantes ; heures complémentaires qui ont également été impactées par l'équivalence TP/TD. L'augmentation des charges sur les heures complémentaires n'a été que partiellement compensée par les dotations de l'Etat. Un déficit nous est aujourd'hui reconnu de 149 emplois (enseignants-chercheurs et BIATOSS). On ne peut dès lors nous reprocher notre volume d'heures complémentaires, conclut-il.

Moulay-Driss BENCHIBOUN, directeur de l'IUT A, précise que la notion de semestres décalés repose sur une rentrée au mois de février et concerne à l'IUT les départements informatique et génie électrique. Ces semestres décalés accueillent aussi bien des étudiants de l'extérieur, que des étudiants de l'université dans le cadre de l'aide à la réussite. Un bilan sera fait, notamment au conseil du département informatique de l'IUT, le 16 décembre. Concernant les relations internationales, Moulay-Driss BENCHIBOUN souligne l'importance des actions menées à l'IUT en ce domaine, notamment en termes de mobilité des étudiants.

Le président rappelle que les budgets des composantes sont votés par leur conseil, en conformité avec la lettre de cadrage budgétaire, et sont ensuite intégrés au budget de l'établissement. La décision prise est celle de maintenir le niveau de dotation de chaque composante au niveau de l'an dernier. On verra quelle est l'évolution de la dotation de fonctionnement de l'Etat. La prévision de cette dotation est prudente (0,83 % d'augmentation) et s'accompagne d'une ouverture de crédits au niveau de 2010. Les données fondant le modèle SYMPA ont été remontées au ministère (nombre d'étudiants, d'emplois...). Il faut noter que le ministère nous permet, cette année, d'avoir une statistique différente sur le nombre des enseignants-chercheurs publiants. Ce nombre augmente naturellement du fait d'une politique de redéploiement dans l'établissement, mais il note qu'il augmente aussi dans toutes les universités. Par ailleurs, des modalités d'accompagnement à la publication ont été conduites. La question, liée au modèle SYMPA, est de savoir quel est le poids de Lille 1 dans les masses d'effectifs pondérées, pour les étudiants, par leur appartenance à tel ou tel diplôme, ou pour les enseignants-chercheurs, par leur appartenance à tel ou tel laboratoire, noté A ou A+ ou situé dans un secteur expérimental ou non. Tout ceci ne permet pas de définir précisément le montant de la dotation de fonctionnement. Si une variation à la hausse est constatée, cela nous amènera à l'adoption d'une décision budgétaire modificative. Dans la logique de la LOLF, les dotations auraient dû être connues au mois de juin et non, comme c'est le cas, au mois de décembre, à la veille de l'adoption du budget définitif.

M. DEROUILLERS, représentant Madame le Recteur, reconnaît que ce serait en effet plus simple pour tout le monde.

2.2. Budget des services centraux et communs

Le président présente les documents préparatoires, lesquels rappellent les objectifs du projet d'établissement, au moins jusque 2013 (évolution possible vers des contrats quinquennaux). Le budget est ainsi complètement déterminé par rapport à ce projet d'établissement.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) relève un point de détail concernant la communication et s'interroge, plus particulièrement, sur le partenariat avec le quotidien « la Voix du Nord ».

Le directeur général des services précise que VDN nous propose de mettre à disposition des étudiants des exemplaires du journal. VDN ne pouvant faire cela gratuitement, elle donne l'équivalent de ce quelle nous refacture. Il s'agit au final d'une opération neutre pour l'université.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) estime qu'il s'agit là d'une opération commerciale et que nous devrions facturer au groupe VDN le service qu'on lui rend. Il s'interroge surtout sur le manque de pluralité de la presse dans cette opération, ce qui pose des problèmes à nombre de collègues.

Le président répond que si d'autres groupes de presse nous proposent ce genre de partenariat, nous y souscrivons volontiers.

Sur le ton de la boutade, Geoffrey BOSSU (Mét) déclare que la distribution de « la Tribune », des « Echos », voire du « Figaro », permettrait de donner une vision un peu plus « *entrepreneuriale* » aux étudiants dans l'université.

Le président remarque que l'on veille à la pluralité dans certains endroits notables de l'université (BU, SUAIO ou Espace Culture notamment).

Pour Francis GUILBERT (DPE), dans la perspective des RCE, il serait intéressant d'avoir le coût que représentent les personnels associés aux différentes actions menées, ce qui permettrait de donner d'intéressants éléments de comparaison, notamment avec les autres établissements.

Le président répond que cette démarche est d'ores et déjà envisagée et que l'on pourra identifier les emplois consacrés aux grandes fonctions de l'université. On en est, pour l'instant, encore à un stade macroscopique sur le sujet, reconnaît-il.

Francis GUILBERT (DPE) estime également nécessaire de pouvoir apprécier l'évolution des masses.

Le président relève que ceci apparaissait dans la lettre de cadrage présentée lors du dernier CA.

Comment expliquer la diminution de la part du budget consacrée aux technologies de l'information et de la communication ? s'interroge Yves NOEL (SNPTES-UNSA).

Le président remarque que cette question a également été évoquée lors de la présentation de la lettre de cadrage. Il faut distinguer ce qui est ouvert au budget de ce qui est réalisé. Il estime qu'au final, le budget TIC ne sera pas en diminution sur l'exercice quadriennal.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande s'il est normal que la somme afférente au commissaire aux comptes soit inscrite dans la rubrique administration générale.

Le directeur général des services précise que cette somme fait partie des dépenses liées à l'exercice des RCE.

Le président répond quant à lui que cette dépense devrait en effet figurer dans la rubrique fonctionnement de l'administration générale.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande ensuite ce qu'il en est du bilan de l'action ECOZONE.

Le président répond qu'un bilan de cette expérience d'éco pâturage doit être réalisé et qu'elle ne pourra être poursuivie, le cas échéant, que dans le cadre d'un marché public.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) persiste à penser qu'il est regrettable que le budget ne fasse pas apparaître le coût global de la communication, lequel pourrait révéler certains doublons voire des contradictions. Il serait également, selon lui, intéressant de connaître les coûts cachés du passage aux RCE, correspondant par exemple aux nouvelles tâches alourdissant les fonctions des personnels sans que celles-ci soient compensées par des créations de postes. Ces nouvelles tâches ne se voient pas dans les budgets, mais pèsent lourdement sur la qualité de vie au travail des personnels.

Le président précise qu'un bilan de la politique de communication sera présenté au CA en janvier ou février. Il doit y avoir, selon lui, complémentarité entre la communication de l'université et celle de ses composantes.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) demande si, à l'occasion de ce CA, une présentation sera faite de l'activité des services communication des composantes.

Le président insiste sur le fait qu'il est essentiel de présenter d'abord la politique de communication de l'université et remarque que le service communication travaille en lien étroit avec les composantes. Il cite à titre d'exemple la plaquette de communication de l'IAE.

S'agissant des tâches des personnels, le président précise que de nombreux transferts de l'Etat sur les universités ne sont pas liés aux RCE, mais interviennent dans le cadre d'une déconcentration de certains actes de gestion. Ainsi en est-il de la reconstitution des carrières des enseignants-chercheurs, laquelle mobilise des personnels de l'université et demande énormément de temps.

Le directeur général des services souligne que cette déconcentration des actes de gestion est engagée depuis dix ans.

Pour Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT), cette déconcentration se fait à moyens constants ; il ajoute que le seuil de tolérance des personnels est aujourd'hui atteint.

Moussa NAÏT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) relève que la question des relations internationales rejoint celle de la communication. Il se demande comment sont coordonnées ces relations internationales au niveau du service RI de l'université. Il est nécessaire d'avoir ici aussi une vision globale des actions menées, sans qu'il soit obligatoire pour autant de tout centraliser.

Le président répond que la politique de développement de certains diplômes à l'étranger ne peut être décidée au seul niveau central et qu'heureusement, les composantes sont souvent à l'initiative de celle-ci. S'il est souhaitable d'améliorer la coopération entre services centraux et les composantes, il remarque que des personnels du service RI accompagnent les composantes pour mener des actions relatives aux diplômes à l'étranger.

Le président donne ensuite la parole à Martine CARETTE afin qu'elle présente le budget du SUDES, lequel doit réglementairement être adopté en tant que tel. Les éléments de ce budget figurent dans les documents préparatoires au conseil. Ce budget est présenté sur la base des conventions déjà négociées, ce qui correspond à une vision budgétaire prudente.

Le président précise que, lors du CA du 17 décembre, le budget consolidé de la formation continue sera présenté. A cette occasion, les ressources FC des composantes seront également présentées.

Yann SECQ (O&I) s'interroge sur la création d'une commission FTLV, nécessaire au suivi de la formation continue inter composantes.

Martine CARETTE répond qu'il existe au SUDES un comité d'orientation stratégique.

Le président ajoute que ce comité ne comprend pas d'élus en tant que tels.

Le président soumet le budget du SUDES au vote du conseil.

Adopté par 23 voix pour (délibération n° 2010-55).

Le président soumet le budget des services centraux et communs au vote du conseil.

Adopté par 23 voix pour (délibération n° 2010-56).

2.3. Dotations aux laboratoires

Le président présente l'attribution des crédits aux laboratoires, laquelle figure dans les documents préparatoires au conseil et qui s'appuie sur le modèle de répartition mis en place l'année dernière après avis du CS. La répartition des dotations prend en compte le nombre d'enseignants-chercheurs, qu'ils soient publiants ou non publiants, le domaine d'activité du

laboratoire et la notation AERES. Ce modèle est pondéré par un système de moyenne inspiré de l'ancienne dotation telle qu'elle était donnée par l'Etat directement aux laboratoires dans le cadre du précédent contrat quadriennal. Ce qui change, c'est la pondération, étant précisé qu'il a été décidé qu'on s'alignerait progressivement sur le nouveau modèle de répartition.

Le président précise que le conseil du 10 décembre sera consacré à la recherche, plus particulièrement à une présentation consolidée de celle-ci (budgets des laboratoires).

Pour l'instant on a ouvert les crédits des laboratoires à hauteur de ceux de 2010. Des augmentations plus importantes ont été prévues pour la recherche, ce qui se fera en fonction du degré de réalisation du budget.

Jean D'ALMEIDA (DPE) constate qu'on met en place un modèle de répartition qui devra être réactualisé tous les ans, ce qui va transférer l'appréciation portant sur qui est publiant ou non de l'AERES (travail réalisé en 2009) vers les directeurs de laboratoire, ce qui va poser de sérieux problèmes.

Jean-François PAUWELS (DPE) remarque que le directeur de laboratoire est tout à fait en capacité de faire ce travail et qu'il réalise déjà celui-ci pour le CNRS.

Le président ajoute que le ministère nous demande que les chiffres soient réactualisés et que si nous ne répondons pas, notre dotation baissera.

Yann SECQ (O&I) rappelle qu'il avait prévu ce transfert l'année dernière et constate qu'une fois encore l'Etat se décharge sur les personnels des universités.

Le président remarque que nos critères ne seront pas forcément les mêmes que ceux de l'AERES et qu'on a un travail interne à mener pour produire un modèle qui ne sera pas nécessairement fondé sur les seules publications.

2.4. Plan pluriannuel d'investissement

Le directeur général des services présente le plan pluriannuel d'investissement concernant les opérations de patrimoine, lequel figure dans les documents préparatoires au conseil. Il précise que le nouveau décret financier nous oblige en effet à présenter les opérations ayant vocation à être pluriannuelles. Trois grosses opérations sont ici retenues :

- Boucle moyenne tension ;
- Restructuration de la Chimie ;
- Halle pilote.

Le tableau figurant dans les documents préparatoires a une vocation financière et sera annexé au budget. N'y figurent pas les opérations pour lesquelles l'université n'est pas maître d'ouvrage (opérations du plan Campus notamment).

Le président ajoute que ce tableau est modifiable dans le temps, mais qu'il est important de le présenter en l'état. Un même tableau sera consacré à l'équipement recherche et présenté au CA du 10 décembre.

Le directeur général des services précise que l'impact concret d'un point de vue financier est lié au nouveau décret qui nous place dans une situation de stricte annualité budgétaire, sauf pour les opérations, listées en tant que telles, qui font l'objet d'une vision pluriannuelle. Ce principe de stricte annualité interdit ainsi, notamment, les reports de crédits de fonctionnement.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) estime utile que les usagers puissent donner leur avis sur les nouveaux bâtiments, leur construction, leur emplacement, leur fonctionnalité... Il est ainsi nécessaire de faire circuler l'information, notamment sur l'Intranet.

Le président souligne qu'on a lancé, sur un certain nombre d'opérations, une action de pré programmation.

Le président soumet le plan pluriannuel d'investissement à l'approbation du conseil.

Approuvé par 22 voix pour (délibération n° 2010-57).

2.5. Décision budgétaire modificative (DBM 2)

Le président présente au conseil la DBM 2, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il s'agit d'une DBM classique qui traite de crédits nouveaux ou d'annulation de crédits et de changements de masse.

Le président propose au vote du conseil l'adoption de la DBM d'un montant de 4 535 485,98€. Cette DBM conduit à établir un nouveau compte de résultat prévisionnel. Le fonds de roulement est de 2,469 M€ contre 6,733 M€ à l'issue de la DBM 1.

Adopté par 22 voix pour (délibération n° 2010-57).

3) Validation des dossiers présentés au CEVU du 22 octobre 2010

Salah MAOUCHE présente au conseil deux dossiers de demande d'habilitation de licence professionnelle, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

3.1. Demande d'habilitation d'une licence professionnelle « *Management des organisations, spécialité Métiers de l'entrepreneuriat et développement de la PME* »

Approuvé par 22 voix pour (délibération n° 2010-58).

3.2. Demande d'habilitation d'une licence professionnelle « *Interventions sociales, spécialité Conseil en qualité de vie - vieillissement* »

Approuvé par 22 voix pour (délibération n° 2010-59).

4) Questions diverses

Le président présente une information relative aux groupes de travail interuniversitaires sur l'université régionale. Les différents groupes de travail seront réunis les samedis 20 et 27 novembre 2010.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) présente un projet de motion porté par les élus FSU-CGT et O&I. Cette motion concerne le refus du recteur de l'Académie de Lille d'accorder des autorisations de cumul à des enseignants du second degré sollicités pour intervenir dans les universités de l'académie, dont Lille 1. Les élus portant la motion estiment

que le seul motif de refus de ces cumuls est le seul fait d'avoir signé une pétition de refus collectif de tutorat des professeurs stagiaires dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, ce qui porte une atteinte manifeste à la liberté d'opinion. Ils dénoncent également l'impact de ces décisions sur les formations développées par l'université.

M. DEROULLERS, représentant Madame le recteur, rappelle que les cumuls des enseignants relèvent d'un régime d'autorisation et qu'il a été considéré que si un enseignant refuse de se consacrer à ses missions principales, il n'a pas de temps à consacrer à une activité extérieure. Il souligne cependant que des recours gracieux ont été et seront examinés au cas par cas, certains ayant déjà été favorablement accueillis par le recteur.

Yann SECQ (O&I) demande si la présidence peut faire la liste des formations « impactées » par les décisions du recteur.

M. DEROULLERS remarque que sur les 1500 demandes de cumul examinées cette année, seules 5% ont fait l'objet d'un refus.

Pour le président, le premier point de la motion relève de la compétence du seul recteur. En revanche, l'impact sur les formations de Lille 1 concerne en effet l'université. Il est sans doute utile de rappeler que des formations, telles les licences professionnelles, font l'objet de partenariats avec des lycées et que Lille 1 satisfait à la vision, soutenue par la ministre, d'entretenir de bonnes relations avec les lycées. La position du recteur peut en effet sembler, de ces points de vue, quelque peu « *orthogonale* ». Le président conclut qu'il ne lui appartient pas, en tant que président, de porter un jugement sur la décision rectorale, mais qu'en revanche il lui revient d'attirer l'attention du recteur sur l'impact que sa décision peut avoir sur l'université.

Cette position ne satisfait pas Moussa NAÏT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) pour qui la question de fond demeure celle de la réforme des enseignants et de la détérioration du métier d'enseignant. Il considère que la réponse du recteur est une décision politique face à une position elle-même politique des personnels, alors même que ceux-ci n'ont pas expressément refusé d'encadrer des professeurs stagiaires.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), si certains recours ont abouti, c'est bien que le motif retenu par le recteur ne tenait pas. La réponse au cas par cas ne saurait le satisfaire, précise-t-il.

Jean D'ALMEIDA (DPE) considère, de son côté, que la *masterisation* est une aberration et que s'il est clair que le tutorat ne fait pas partie du service obligatoire des enseignants, ceux qui ont fait l'objet d'un refus de cumul doivent aller au tribunal administratif.

Francis GUILBERT (DPE) se déclare partagé quant à l'adoption de la motion. Il n'estime pas avoir assez d'éléments d'information sur les circonstances du refus du recteur. Si c'est le simple fait d'avoir signé une pétition qui a entraîné les décisions de refus de cumul, c'est évidemment condamnable, mais ceci n'apparaît pas clairement au vu des éléments qu'on a pour l'instant.

Pierre LOUART (O&I) précise qu'il est intervenu pour des cas précis et notamment pour une personne qui codirige une licence professionnelle. Pour lui, une motion a pour but de demander une action, mais ne peut porter des jugements. Il se déclare partisan d'une motion qui soulignerait le besoin pour l'université de la contribution d'un certain nombre de collègues du secondaire et demanderait que ces personnels puissent assurer leurs fonctions au sein de nos diplômes, tout en soulignant l'interaction entre l'université et les lycées.

Pour Moussa NAÏT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT), la motion doit être une motion de soutien politique aux collègues auxquels on veut interdire la liberté d'expression.

Bruno DESPREZ (Sté Florimond-Desprez) rejoint l'analyse de Pierre LOUART et demande à ce qu'on fasse attention de ne pas tout mélanger. Plusieurs questions se posant en cette affaire, il n'y a pas de réponse unique à celles-ci.

Selon Yann SECQ (O&I) une motion est par nature politique, sinon elle n'a pas de sens.

La question qui se pose pour le président est celle de savoir si le CA se détermine d'un point de vue politique ou seulement sur le fait que la décision qui est prise est lourde de conséquences pour le fonctionnement de Lille 1. Compte tenu de la formulation retenue par la Recteur pour exprimer son refus, il ne se déclare pas persuadé que l'on puisse se prononcer sur le premier point.

Un débat s'engage sur la réécriture du texte. Il est finalement décidé de reporter l'examen de cette motion au conseil du 19 novembre.

La séance est levée à 19h00.

Le Directeur général des services,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET